

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement		●								
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture			●							
	A-2 : Élevage				●						
	A-3 : Service et transformation					●					
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	-	-	-	-					
Largeur minimale (m)		9/7,3	-	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	-	-	-	-					
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6,0	-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)		4.5	-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	-	-	-	-					
Arrière minimale (m)		7.5	-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		1	-	-	-	-					
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(2)		(3)							
NOTES					Amendements						
(1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc (2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole. (3) Article 281- Production du cannabis					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture		●								
	A-2 : Élevage			●							
	A-3 : Service et transformation				●						
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-	-	-						
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	7.5	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-						
DIVERS											
	PIIA		●	●	●						
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(2)	(1) (3)	(1)	(1)						
NOTES					Amendements						
(1) Article 270 - Usages et constructions accessoires à un usage agricole à l'intérieur de la zone A-002. Usages spécifiquement exclus : restauration, papillonnerie, labyrinthe végétal et centre d'entreposage et vente de terre, pierre et de paillis en vrac.					No Règlement		Article(s)		Année		
(2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.											
(3) Article 281-Production du cannabis											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	●								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement		●							
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture			●						
	A-2 : Élevage				●					
	A-3 : Service et transformation					●				
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-				
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-				
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-	-	-	-				
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-				
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	-	-	-	-				
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-				
	Arrière minimale (m)	7.5	-	-	-	-				
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-				
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-				
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-				
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-				
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-				
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)		(3)						
NOTES					Amendements					
(1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc (2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole. (3) Article 281-Production du cannabis					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement		●								
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture			●							
	A-2 : Élevage				●						
	A-3 : Service et transformation					●					
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	-	-	-	-					
Largeur minimale (m)		9/7,3	-	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	-	-	-	-					
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6,0	-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)		4.5	-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	-	-	-	-					
Arrière minimale (m)		7.5	-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-					
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(2)		(3)							
NOTES					Amendements						
(1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc (2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole. (3) Article 281- Production du cannabis					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance			●						
	C-12 : Forte nuisance				●					
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables	●								
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(4)	(5)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●		●	●					
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10.5	-	10.5	10.5					
	Avant secondaire minimale (m)	10.5	-	10.5	10.5					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	-	5	5					
	Arrière minimale (m)	5	-	5	5					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(1)(2)	(3)	(1)	(1)					
NOTES					Amendements					
(1) Articles 232 à 234 - Étalage et entreposage					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) Article 220 - Zone tampon					R.2024-1431-32A		1cdefghijklmnopqr		2024	
(3) Article 281-Production du cannabis										
(4) 5198 Vente en gros de bois et de matériaux de construction										
5362 Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager										
(5) 5597 Vente au détail de machinerie lourde										
6371 Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos										
6379 Autres entreposages (sauf l'entreposage de pneus, de déchets dangereux ou de toutes matières hautement inflammables										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	●								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public		●							
	P-3 : Infrastructure et équipement			●						
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture				●					
	A-2 : Élevage					●				
	A-3 : Service et transformation						●			
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(2)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-	-			
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-	-	-	-	-			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-	-			
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-	-			
	Arrière minimale (m)	7.5	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-				
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-				
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-				
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(3)			(4)					
NOTES					Amendements					
(1) 6242 - Cimetière (2) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc (3) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole. (4) Article 281-Production du cannabis					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional			•						
	C-4 : Restauration				•					
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service					•				
	C-7 : Automobiles-réparation						•			
	C-8 : Amusement							•		
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture								•	
	P-2 : Service public									•
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(1)	(2)					(3)	
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	-	-
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-
	DIVERS									
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	•	•	•	•	•	•	•		
NOTES					Amendements					
(1) 6123 Service de prêts sur gages					No Règlement		Article(s)		Année	
6269 Autres services pour animaux domestiques					R. 2020-1431-02A		6		2020	
(2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement					R. 2020-1431-03A		4		2020	
(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple					R. 2021-1431-09A		2		2022	
6919 Autres activités religieuses					R. 2025-1431-37A		1		2025	
(4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis										
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques										
(5) Article 92 par. 3 – Particularité (stationnement)										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•		•	•			
	R-2 : Bifamiliale				•	•				
	R-3 : Trifamiliale						•	•		
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•		•	•	•	•		
	Jumelée		•			•		•		
	Contiguë			•						
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18		
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540		
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(1)	(1)						
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations unifamiliales jumelées et contiguës					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2020-1431-02A		7		2020	
					R. 2020-1431-03A		6		2020	
					R. 2024-1431-26A		2		2024	
					R.2025-1431-37A		3		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages							•		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			•						
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement				•					
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture					•				
	P-2 : Service public						•			
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(5)	(3)				(4)			
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-		
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	-	-	-		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières				(2)					
NOTES						Amendements				
(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes						No Règlement	Article(s)	Année		
(3) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques										
(4) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses										
(5) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages		●								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées			●							
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●		●							
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/7	2/7	2/7							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-	-/1,5							
	Arrière minimale (m)	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS											
	PIIA	●	●	●							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)(11) (12)	(2)(11) (12)	(1)(11) (12)							
NOTES					Amendements						
(1) 25 % de la superficie du bâtiment doit être occupé par un usage commercial au rez-de-chaussée (2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2020-1431-02A		11		2020		
					R. 2020-1431-03A		6		2020		
					R. 2021-1431-09A		3		2022		
					R.2022-1431-12A		15		2022		
					R.2022-1431-21A		2g		2023		
					R.2025-1431-37A		3		2025		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional			•						
	C-4 : Restauration				•					
	C-5 : Hébergement					•				
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement						•			
	C-9 : Récréotouristique							•		
	C-10 : Divertissement								•	
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(6)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(8)	(3)	(4)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(5)(10) (11)(12)	(2)(9)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	
NOTES					Amendements					
(3) 6123 Service de prêts sur gages					No Règlement		Article(s)		Année	
(4) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement										
(5) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur le boulevard De Périgny. La façade principale du bâtiment doit faire face au boulevard De Périgny.										
(6) 582 Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar) : Limité à deux dans la zone										
(7) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple										
6919 Autres activités religieuses										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public		•								
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(7)								
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•								
	Jumelée	•	•								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/7	2/7								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
	PIIA	•	•								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(11) (12)	(11) (12)								
NOTES						Amendements					
(8) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis						No Règlement		Article(s)		Année	
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques											
(9) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.											
(10) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)											
(11) Superficie minimale d'espace vert: 30%											
(12) Superficie maximale du surface pavée : 25%											
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	●								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration		●							
	C-5 : Hébergement			●						
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement				●					
	C-9 : Récréotouristique					●				
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture					●				
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)		(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-	-	-			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3	-	-	-	-	-			
	Avant secondaire minimale (m)	3	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
	DIVERS									
	PIIA	●	●	●	●	●	●			
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(4)(7) (8)(11)	(5)(6)(7) (8)(9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(3)(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (11)			
NOTES					Amendements					
(1) 7441 Marina					No Règlement		Article(s)		Année	
7442 Rampe d'accès et stationnement					R. 2021-1431-09A		4		2022	
(2) 5833 Auberge ou gîte touristique					R. 2022-1431-17A		3		2022	
(3) Article 204 par. 3 - Dispositions applicables à la zone C-004 (marina)					R. 2022-1431-21A		2h		2023	
(4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes										
(5) Les marges latérales totales sont augmentées à 10 m pour un immeuble de 3 étages et à 12 m pour un immeuble de 4 étages										
(6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages	●							
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local								
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration		●						
	C-5 : Hébergement			●					
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement				●				
	C-9 : Récréotouristique					●			
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Loisirs et culture					●			
	P-2 : Service public								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Service et transformation								
	CONS : CONSERVATION								
	CONS-1 : Conservation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)		(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●	●	●	●	●		
	Jumelée								
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-		
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3	-	-	-	-	-		
	Avant secondaire minimale (m)	3	-	-	-	-	-		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE								
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-		
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-		
	DIVERS								
	PIIA	●	●	●	●	●	●		
	PPCMOI								
	PAE								
	Usages conditionnels								
	Projet intégré								
	Notes particulières	(4) (7) (8)(11)	(5)(6)(7) (8)(9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(3)(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (11)		
NOTES					Amendements				
(7) Superficie maximale du surface pavée: 25%					No Règlement		Article(s)	Année	
(8) Superficie minimale d'espace vert: 30 %									
(9) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)									
(10) Les étages 3 et 4 doivent avoir un retrait de la marge avant par rapport aux étages inférieurs.									
(11) Pour tout projet, une servitude en faveur de la ville de 9 m de profondeur est exigée en marge arrière									
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville									

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
	DIVERS										
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)(6) (7)(8)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(5) (6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(6)(7)	(1)(6) (7)		
NOTES						Amendements					
(1) Chap.8 Section 7 - Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes						No Règlement		Article(s)		Année	
(2) 6123 Service de prêts sur gages						R. 2020-1431-02A		5		2020	
6269 Autres services pour animaux domestiques						R. 2020-1431-03A		5		2020	
(3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis						R. 2021-1431-09A		5		2020	
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques						R. 2022-1431-21A		2i		2023	
(4) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)						R.2025-1431-37A		2		2025	
(5) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.											
(6) Superficie maximale du surface pavée: 25 %											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	•						•		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local		•							
	C-2 : Service			•						
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration				•					
	C-5 : Hébergement					•				
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement						•			
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture							•		
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(3)	(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(1)(6) (7)(8)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(5) (6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(6)(7)	(1)(6) (7)	
NOTES						Amendements				
(7) Superficie minimale d'espace vert: 30 %						No Règlement		Article(s)		Année
(8) Les locaux occupant les 15 premiers mètres du bâtiment en frontage avec l'avenue Bourgogne doivent être occupés par une fonction commerciale au rez-de-chaussée										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
	R-2 : Bifamiliale				•	•					
	R-3 : Trifamiliale						•	•			
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•			•		•				
	Jumelée		•			•		•			
	Contiguë			•							
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-			
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-			
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•			
	PPCMOI	•									
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(7)	(1)	(1)							
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations unifamiliales jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2020-1431-02A		8		2020		
					R. 2020-1431-03A		6		2020		
					R. 2020-1431-24A		11ab		2023		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages								•		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
	C-2 : Service		•								
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration			•							
	C-5 : Hébergement				•						
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement					•					
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture						•				
	P-2 : Service public							•			
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(4)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)					(5)			
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•			
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•		
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(2)	(2)(3)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)		
NOTES						Amendements					
(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes						No Règlement		Article(s)		Année	
(3) 6123 Service de prêts sur gages						R. 2022-1431-24A		11c		2023	
6269 Autres services pour animaux domestiques						R.2025-1431-37A		3		2025	
(4) 5833 Auberge ou gîte touristique											
(5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple											
6919 Autres activités religieuses											
(6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis											
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques											
(7) Résolution 2021-12-562 (R-1360-2-21)											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale				•	•				
	R-3 : Trifamiliale						•	•		
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•	
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•			•		•			•
	Jumelée		•			•		•		
	Contiguë			•						
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		2/2
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-		-
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-		-
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		-/1,5
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		-
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		-
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		-
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		-
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		-
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•		•
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré		(1)	(1)						
Notes particulières		(3)	(2)(3)	(2)(3)	(3)	(3)	(3)	(3)		(10)
NOTES					Amendements					
(1) Pour les lots 5 629 198, 5 629 200 et 5 037 696 - Annexe E.59					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitation jumelées et contigües					R. 2020-1431-02A		12		2020	
					R. 2020-1431-03A		8		2020	
(3) Article 204 par.1 - Dispositions particulières applicables à la zone C-007 (1001 à 1009 rue de l'Église)					R. 2021-1431-07A		1		2021	
					R.2025-1431-37A		5ab		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages								•	
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			•						
	C-5 : Hébergement				•					
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement					•				
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
NORMES	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture						•			
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(7)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(9)	(5)					(8)		
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
NORMES	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	DIVERS									
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	
NOTES					Amendements					
(3) Article 204.1 - Dispositions particulières applicables à la zone C-007 (1001 à 1009 rue de l'Église)					No Règlement		Article(s)		Année	
(4) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes										
(5) 6123 Service de prêts sur gages										
6269 Autres services pour animaux domestiques										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages								•	
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			•						
	C-5 : Hébergement				•					
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement					•				
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture						•			
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(7)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(9)	(5)					(8)		
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	
NOTES					Amendements					
(7) 5833 Auberge ou gîte touristique					No Règlement		Article(s)		Année	
(8) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple										
6919 Autres activités religieuses										
(9) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis										
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques										
(10) Seul l'usage habitation multifamiliale d'un maximum de 4 logements est autorisé dans la zone C-007. Des droits acquis sont reconnus à l'égard du garage isolé situé sur le lot 2 346 537, identifié au projet d'implantation et de lotissement minute 42047, daté du 12 février 2021, quant à sa superficie à 114 m. ca. et ses marges latérales et arrière, et ce, tant que cette situation perdure										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local	•										
	C-2 : Service		•									
	C-3 : Régional			•								
	C-4 : Restauration				•							
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service					•						
	C-7 : Automobiles-réparation						•					
	C-8 : Amusement							•				
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(7)	(1)									
	NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•				
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3				
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-				
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300				
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10	10				
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-				
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5				
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-				
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-				
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-				
	LOTISSEMENT											
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15			
		Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
		Superficie minimale (m²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500			
	DIVERS											
		PIIA	•	•	•	•	•	•	•			
		PPCMOI										
		PAE										
		Usages conditionnels										
		Projet intégré	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)			
		Notes particulières	(4)	(8)								
NOTES					Amendements							
(1) 6123 Service de prêts sur gages					No Règlement			Article(s)		Année		
(2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement: un seul établissement autorisé dans la zone.					R. 2020-1431-02A			9		2020		
(3) Projet intégré: 1801 à 1901 boulevard De Périgny, référence à l'article 204 par.2					R. 2020-1431-03A			2		2020		
(4) Article 200					R.2025-1431-37A			1		2025		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture	•										
	P-2 : Service public		•									
	P-3 : Infrastructure et équipement			•								
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(6)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(5)									
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	•	•	•								
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	-								
	Largeur minimale (m)	-	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	-								
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-								
	Arrière minimale (m)	-	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-								
	LOTISSEMENT											
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-								
	DIVERS											
	PIIA	•	•	•								
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières											
NOTES						Amendements						
(5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (6) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc (7) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques (8) 6269 Autres services pour animaux domestiques : un seul établissement autorisé dans la zone. Cet usage comprend l'incinération pour animaux domestiques						No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional			•						
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement					•				
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture				•					
	P-2 : Service public					•				
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(3)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(5)	(1)		(2)				
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10			
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500			
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•			
	PPCMOI			•						
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières			(4)						
NOTES					Amendements					
(1) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple					R. 2022-1431-12A		12		2022	
6919 Autres activités religieuses					R. 2022-1431-24A		12abc		2023	
(3) 582 Seulement Établissement ou l'on sert à boire et activités diverses, uniquement en tant qu'usage accessoire					R. 2024-1431-26A		1		2024	
à un usage principal de la classe P-1 Loisir et culture					R.2025-1431-37A		4		2025	
(4) Résolution 2022-12-606 (R-1360-4-22)										
(5) 6123 Service de prêts sur gages										
6269 Autres services pour animaux domestiques										
478 Services de traitement des données, d'hébergement des données et services connexes										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional			•						
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement						•			
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture				•					
	P-2 : Service public					•				
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(3)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(5)	(1)		(2)				
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10			
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500			
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•			
	PPCMOI			•						
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières			(4)						
NOTES						Amendements				
(6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques						No Règlement		Article(s)		Année

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
	C-2 : Service		•								
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration			•							
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture				•						
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(2)	(1)								
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•						
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-						
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9						
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5						
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-						
DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•						
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
	NOTES					Amendements					
	(1) 6123 Service de prêts sur gages					No Règlement		Article(s)		Année	
	6269 Autres services pour animaux domestiques					R. 2020-1431-02A		4		2020	
	(2) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis					R. 2020-1431-03A		4		2020	
	5999.1 Vente au détail d'articles érotiques					R.2025-1431-37A		1		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages							●			
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	●									
	C-2 : Service		●								
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration				●						
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture					●					
	P-2 : Service public						●				
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(3)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(2)								
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●	●	●	●	●	●			
		Jumelée									
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2				
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-				
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-	-	-	-				
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	-			
Avant secondaire minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-			
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-			
Profondeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m²) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS											
PIIA		●	●	●	●	●	●	●			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					(1)	Amendements					
(1) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (2) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques (3) 68 - Service éducationnel (4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d’articles érotiques						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2020-1431-02A		6		2020	
						R. 2020-1431-03A		5		2020	
						R.2025-1431-37A		2		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local	•										
	C-2 : Service		•									
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service			•								
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture				•							
	P-2 : Service public					•						
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(2)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)	(1)									
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	•	•	•	•	•						
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-						
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	6						
	Avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6	6						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5						
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-						
	LOTISSEMENT											
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-						
	DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•	•						
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières											
NOTES							Amendements					
(1) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques (2) 68 - Service éducationnel (3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques							No Règlement		Article(s)		Année	
							R. 2020-1431-02A		5		2020	
							R. 2020-1431-03A		4		2020	
							R.2025-1431-37A		1		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	●								
	C-2 : Service		●							
	C-3 : Régional			●						
	C-4 : Restauration				●					
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement					●				
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture						●			
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(1)	(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1	1/1	1/1	1/1	1/2	1/2			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	15	15	15	15	15	15			
	Avant secondaire minimale (m)	15	15	15	15	6	6			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
DIVERS										
	PIIA	●	●	●	●	●	●			
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières			(3)(5)						
NOTES					Amendements					
(1) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement (3) Occupation au sol maximale : 5 000 m² de superficie de plancher brute de l'espace réservé à la vente (4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques (5) Article 265 par. 3 –Dispositions applicables à la zone C-013 (Canadian Tire)					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2020-1431-02A		6		2020	
					R. 2020-1431-03A		4		2020	
					R. 2021-1431-11A		3		2022	
					R.2025-1431-37A		1		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local	•										
	C-2 : Service		•									
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration			•								
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture				•							
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)	(1)									
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	•	•	•	•							
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1	1/1	1/1	1/1							
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-							
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	15	15	15	15							
	Avant secondaire minimale (m)	15	15	15	15							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5							
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-							
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-							
DIVERS												
	PIIA	•	•	•	•							
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières	(2)	(2)	(2)	(2)							
NOTES						Amendements						
(1) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques (2) Annexes E.31 (3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques						No Règlement		Article(s)		Année		
						R. 2020-1431-02A		5		2020		
						R. 2020-1431-03A		4		2020		
						R.2025-1431-37A		1		2025		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service	•										
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture		•									
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)										
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	•	•									
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2									
	Largeur minimale (m)	-	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-									
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9									
	Avant secondaire minimale (m)	9	9									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5									
	Arrière minimale (m)	-	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-									
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	-									
	Profondeur minimale (m)	-	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-									
DIVERS												
	PIIA	•	•									
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières											
	NOTES						Amendements					
	(1) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques						No Règlement	Article(s)	Année			
							R. 2020-1431-03A	4	2020			
							R.2025-1431-37A	1	2025			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local	•							
	C-2 : Service								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Restauration								
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service		•						
	C-7 : Automobiles-réparation								
	C-8 : Amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Divertissement								
	C-11 : Faible nuisance								
	C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Loisirs et culture		•						
	P-2 : Service public								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Service et transformation								
	CONS : CONSERVATION								
	CONS-1 : Conservation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)	(2)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•	•					
	Jumelée								
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1	1/1	1/1					
	Largeur minimale (m)	-	-	-					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-					
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6					
	Avant secondaire minimale (m)	6	6	6					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5					
	Arrière minimale (m)	-	-	-					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE								
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-					
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-					
	DIVERS								
	PIIA	•	•	•					
	PPCMOI								
	PAE								
	Usages conditionnels								
	Projet intégré								
	Notes particulières								
NOTES					Amendements				
(1) 5413 Dépanneur (sans vente d'essence) (2) 5533 Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles					No Règlement	Article(s)	Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional			•						
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service				•					
	C-7 : Automobiles-réparation					•				
	C-8 : Amusement						•			
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture							•		
	P-2 : Service public								•	
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(3)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)	(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/4	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10	10	10	
	Avant secondaire minimale (m)	10	10	10	10	10	10	10	10	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-	
	DIVERS									
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(4)(5)	(6)							
NOTES					Amendements					
(1) 6123 Service de prêts sur gages					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement					R. 2020-1431-02A		2		2020	
(3) 6799 - autres services gouvernementaux					R. 2020-1431-03A		3		2020	
6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)					R.2025-1431-37A		1-6		2025	
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)										
(4) Article 200										
(5) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques : un seul établissement autorisé dans la zone										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	●									
	C-2 : Service		●								
	C-3 : Régional			●							
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service				●						
	C-7 : Automobiles-réparation					●					
	C-8 : Amusement						●				
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture							●			
	P-2 : Service public								●		
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(3)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)	(2)							
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/4	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10	10	10		
	Avant secondaire minimale (m)	10	10	10	10	10	10	10	10		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5		
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
	LOTISSEMENT										
		TERRAIN									
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	-	-	
Profondeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m²) centre/extrémité		1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-		
DIVERS											
	PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●		
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
Notes particulières	(4)(5)	(6)									
NOTES					Amendements						
(6) 6269 Autres services pour animaux domestiques : un seul établissement autorisé dans la zone. Cet usage comprend l'incinération pour animaux domestiques					No Règlement			Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale				•	•				
	R-3 : Trifamiliale						•	•		
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								•	
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•			•		•		•	
	Jumelée		•			•		•		
	Contiguë			•						
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18	-	
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré				(1)					
	Notes particulières									
	NOTES					Amendements				
	(1) Les usages commerciaux sont uniquement autorisés dans le bâtiment principal au 2277, avenue Bourgogne					No Règlement		Article(s)	Année	
						R. 2020-1431-02A		2	2020	
						R. 2020-1431-03A		6	2020	
						R.2025-1431-37A		3	2025	

**PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE**

Page 2/3

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

[illegible]

C: COMMERCE

[illegible]

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

[illegible]

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

[illegible]

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)					(5)			
-------------------------------------	------------	------------	--	--	--	--	------------	--	--	--

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

[illegible]

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

[illegible]

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

[illegible]

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●		
PCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré						(1)				
Notes particulières						(2)				

NOTES

Amendements

[illegible]

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages								•	
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			•						
	C-5 : Hébergement				•					
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement						•			
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture							•		
	P-2 : Service public								•	
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(4)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)					(5)		
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré					(1)					
Notes particulières					(2)					
NOTES					Amendements					
(4) 5833 Auberge ou gîte touristique (5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d’articles érotiques					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : C-019

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages	●										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration		●									
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique				●							
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture				●							
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	●	●	●	●							
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2							
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-							
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5							
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-							
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-							
DIVERS												
	PIIA	●	●	●	●							
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)(3)	(1)(2)	(2)							
NOTES					Amendements							
(1) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2022-1431-21A		2a		2023			
(2) Superficie maximale de surface pavée: 25 %												
(3) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.												
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville												



CHAMBLY

ZONE : C-020

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local		•							
	C-2 : Service			•						
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration				•					
	C-5 : Hébergement					•				
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement						•			
	C-9 : Récréotouristique							•		
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture								•	
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)	(3)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(6)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(5)(7)	
NOTES						Amendements				
(1) 5833 Auberge ou gîte touristique						No Règlement		Article(s)		Année
(2) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques						R.2022-1431-21A		2b		2023
(3) 6123 Service de prêts sur gages						R.2025-1431-37A		3		2025
(4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes						R.2026-1431-38A		1ab		2026
(5) Superficie maximale de surface pavée: 25 %										
(6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.										
(7) Aucune case de stationnement n'est exigée pour tout usage opéré dans le bâtiment situé au 1691, avenue Bourgogne										
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville										



CHAMBLY

ZONE : C-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local		•							
	C-2 : Service			•						
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration				•					
	C-5 : Hébergement					•				
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement						•			
	C-9 : Récréotouristique							•		
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture								•	
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)	(3)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité									
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(4)(5)	(4)(5)	(5)	(4)(5)(6)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(5)	
NOTES						Amendements				
(1) 5833 Auberge ou gîte touristique						No Règlement		Article(s)		Année
(2) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques						R. 2022-1431-21A		2c		2023
(3) 6123 Service de prêts sur gages						R.2025-1431-37A		3		2025
(4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes										
(5) Superficie maximale de surface pavée: 25 %										
(6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.										
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages		•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées			•							
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local				•						
	C-2 : Service					•					
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration						•				
	C-5 : Hébergement							•			
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement								•		
	C-9 : Récréotouristique									•	
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										•
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(1)	(2)	(4)				
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité										
	Profondeur minimale (m)										
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité										
DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(3)(4)(5) (7)	(4)(5)(7)	(3)(4)(5) (7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(6) (7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(5)(7)
NOTES						Amendements					
(1) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques						No Règlement		Article(s)		Année	
(2) 6123 Service de prêts sur gages						R. 2022-1431-21A		2d		2023	
(3) 25 % de la superficie du bâtiment doit être occupé par un usage commercial au rez-de-chaussée						R.2025-1431-37A		2		2025	
(4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes											
(5) Superficie minimale d'espace vert: 30 %											
(6) L'usage commercial est autorisé aux étages supérieurs											
(7) Superficie maximale de surface pavée: 25 %											
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●										
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	●										
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/3										
	Largeur minimale (m)											
	Superficie de bâtiment minimale (m²)											
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-										
	Avant secondaire minimale (m)	-										
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-										
	Arrière minimale (m)	-										
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-										
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
	Profondeur minimale (m)	-										
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-										
DIVERS												
	PIIA	●										
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré	●										
	Notes particulières	(5)(6)										
NOTES							Amendements					
(1) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes							No Règlement		Article(s)		Année	
(2) 6123 Service de prêts sur gages							R.2025-1431-34A		2a		2025	
6239.1 Salon de tatouage et de perçage												
6269 Autres services pour animaux domestiques												
(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple												
6919 Autres activités religieuses												
(4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis												
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques												
(5) Aucun accès véhiculaire n'est autorisé par le boulevard De Périgny												

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages							●		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	●								
	C-2 : Service		●							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			●						
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement				●					
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture					●				
	P-2 : Service public						●			
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(2)				(3)			
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/3	-/3	-/3	-/3	-/3	-/3	-/3		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-		
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-	-	-		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS										
	PIIA	●	●	●	●	●	●	●		
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(1)(5)					(1)(5)(6)			
NOTES					Amendements					
(6) Un maximum de 25 % du nombre de cases de stationnement requises et desservant les unités d'habitation peut être aménagé à l'extérieur					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation		●							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières		(1)								
NOTES						Amendements				
(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis.						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation	●								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation	●								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
NOTES	Notes particulières									
						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation	●								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
NOTES	Notes particulières									
						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation		●							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières		(1)								
NOTES						Amendements				
(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
NORMES	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
DIVERS	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
	DIVERS									
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)								
NOTES					Amendements					
(1) 8131 - Acériculture					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 8131 - Acériculture						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 8131 - Acériculture						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 8131 - Acériculture					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 8131 - Acériculture					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
NORMES	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
DIVERS	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
	DIVERS									
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 8131 - Acériculture					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 8131 - Acériculture						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 8131 - Acériculture					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
NORMES	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
LOTISSEMENT	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
	DIVERS									
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 8131 - Acériculture					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 8131 - Acériculture						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 8131 - Acériculture					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture		●							
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation			●						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 8131 - Acériculture						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation		●							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	-	-							
	Jumelée	-	-							
	Contiguë	-	-							
	Quadruplé	-	-							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation		●							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	-	-							
	Jumelée	-	-							
	Contiguë	-	-							
	Quadruplé	-	-							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Art. 265 par. 1 - Dispositions applicables à la zone CONS-019					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation	●								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
NOTES	Notes particulières									
						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation	●								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional	•								
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation		•							
	C-8 : Amusement			•						
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance				•					
	C-12 : Forte nuisance					•				
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie					•				
	I-2 : Légère						•			
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)		(2)				(4)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(5)	(3)				
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 5512 - Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement : un seul établissement autorisé dans la zone.						No Règlement		Article(s)		Année
(2) 7425 - Gymnase et formation athlétique										
(3) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles 5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés 5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces										
(4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres)										



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional	•								
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation		•							
	C-8 : Amusement			•						
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance				•					
	C-12 : Forte nuisance					•				
NORMES	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie					•				
	I-2 : Légère						•			
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)		(2)					(4)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(5)	(3)				
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
LOTISSEMENT										
LOTISSEMENT	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(5) 5190 - Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation	•								
	C-8 : Amusement		•							
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance			•						
	C-12 : Forte nuisance				•					
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie					•				
	I-2 : Légère						•			
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					(3)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(4)	(2)					
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-		
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12		
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9		
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5		
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1		
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 7419 Autres activités sportives 7425 - Gymnase et formation athlétique (2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles 5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés 5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces (3) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation	•								
	C-8 : Amusement		•							
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance			•						
	C-12 : Forte nuisance				•					
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie					•				
	I-2 : Légère						•			
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					(3)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(4)	(2)					
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-		
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9		
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5		
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1		
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•			
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(4) 5190 Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation	•								
	C-8 : Amusement		•							
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance			•						
	C-12 : Forte nuisance				•					
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie					•				
	I-2 : Légère						•			
	I-3 : Lourde							•		
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								•	
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public								•	
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					(3)	(4)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)					
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	DIVERS									
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières			(6)			(7)			
NOTES					Amendements					
(1) 7425 - Gymnase et formation athlétique					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles					R. 2022-1431-12A		16abc		2022	
5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés										
5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces										
(3) 487 - Récupération et triage de produits divers										
(4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)										
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation	●									
	C-8 : Amusement		●								
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance			●							
	C-12 : Forte nuisance				●						
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie					●					
	I-2 : Légère						●				
	I-3 : Lourde							●			
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								●		
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public									●	
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						(3)	(4)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)						
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-		
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300	300		
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9		
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5		
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	OCCUPATION AU SOL										
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
	LOTISSEMENT										
		TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité		15	15	15	15	15	15	15	15		
Profondeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m²) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS											
	PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●		
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières			(6)				(7)			
NOTES					Amendements						
(6) Article 201-Vente en gros de cannabis (7) Article 235-Industrie du tabac et du cannabis					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation	•									
	C-8 : Amusement		•								
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance			•							
	C-12 : Forte nuisance				•						
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie					•					
	I-2 : Légère						•				
	I-3 : Lourde							•			
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								•		
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public									•	
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						(3)	(4)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(7)	(2)			(6)			
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
	Avant secondaire minimale (m)	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	OCCUPATION AU SOL										
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
	LOTISSEMENT										
		TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité		15	15	15	15	15	15	15	15	15	
Profondeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m²) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
(1) 7425 - Gymnase et formation athlétique					No Règlement		Article(s)		Année		
7222 – Centre sportif multidisciplinaire (couvert)					2022-1431-12A		16abc		2022		
(2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles					A.M. R 2026-1431-40A, a.1						
5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés											
5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces											
(3) 487 - Récupération et triage de produits divers											
(4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)											
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)											



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation	●								
	C-8 : Amusement		●							
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance			●						
	C-12 : Forte nuisance				●					
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie					●				
	I-2 : Légère						●			
	I-3 : Lourde							●		
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								●	
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									●
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						(3)	(4)
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(7)	(2)			(6)		
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	300	300	300	300	300	300	300	300	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
	Avant secondaire minimale (m)	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(6) 21 - Industrie du tabac et du cannabis (7) 5190- Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis					No Règlement			Article(s)		Année

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie	●										
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde		●									
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	●	●									
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-									
	Largeur minimale (m)	12	12									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300									
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9									
	Avant secondaire minimale (m)	9	9									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5									
	Arrière minimale (m)	5	5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-									
	OCCUPATION AU SOL											
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1									
	Occupation minimale du terrain	0,5	0,5									
	LOTISSEMENT											
		TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité		15	15									
Profondeur minimale (m)		-	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		-	-									
DIVERS												
	PIIA	●	●									
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières		(2)									
NOTES					Amendements							
(1) 209 - Industrie de boissons (2) Aucun usage accessoire mentionné au paragraphe 3° de l'article 207 n'est autorisé 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion					No Règlement		Article(s)		Année			
					R.2022-1431-20A		2ab		2022			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation		●							
	C-8 : Amusement			●						
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement				●					
	C-11 : Faible nuisance					●				
	C-12 : Forte nuisance						●			
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie						●			
	I-2 : Légère							●		
	I-3 : Lourde								●	
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									●
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)		(2)						(3)
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					(5)			(4)	
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	3,7/-	4,35/-	4,35/-	3,7/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DIVERS										
	PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 6123 - Service de prêts sur gages (2) 7425 - Gymnase et formation athlétique (3) 487 - Récupération et triage de produits divers (4) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion (5) 5190 - Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis						No Règlement		Article(s)		Année
						R. 2022-1431-12A		17abcd		2022

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public	●								
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(6)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	-							
	Largeur minimale (m)	12	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	-							
	Avant secondaire minimale (m)	9	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	-							
	Arrière minimale (m)	5	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	OCCUPATION AU SOL									
	Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	-							
	Occupation minimale du terrain	0,1	-							
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
	PIIA	●								
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(6) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)						No Règlement		Article(s)		Année

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
NOTES	Notes particulières									
						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité									
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale			•						
	R-3 : Trifamiliale				•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages					•				
	R-7 : Habitation pour personnes âgées						•			
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•		•	•		•			
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2	2/2	-	2/2			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-			
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	-/1,5			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•			
	PPCMOI	•								
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(9)	(1)			(2)(3)				
NOTES						Amendements				
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües						No Règlement		Article(s)	Année	
						R. 2020-1431-02A		10	2020	
	(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes					R. 2020-1431-03A		7	2020	
						R. 2021-1431-09A		6	2022	
						R. 2022-1431-12A		18	2022	
	(3) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur l'avenue Bourgogne. La façade principale du bâtiment doit faire face à l'avenue Bourgogne.					R. 2023-1431-25A		16abc	2024	



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	●								
	C-2 : Service		●							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement			●						
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture				●					
	P-2 : Service public					●				
	P-3 : Infrastructure et équipement						●			
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(5)			(6)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(7)	(4)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-			
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
DIVERS										
	PIIA	●	●	●	●	●	●			
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)	(2)	(2)			
NOTES					Amendements					
(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales					No Règlement		Article(s)		Année	
(3) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur l'avenue Bourgogne. La façade principale du bâtiment doit faire face à l'avenue Bourgogne.										
(4) 6123 Service de prêts sur gages										
6239.1 Salon de tatouage et de perçage										
6269 Autres services pour animaux domestiques										



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement			•						
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture				•					
	P-2 : Service public					•				
	P-3 : Infrastructure et équipement						•			
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(5)			(6)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(7)	(4)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•			
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-			
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-			
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•			
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)(3)(8)	(2)	(2)	(2)			
NOTES					Amendements					
(5) C-8-01 Exposition d'objets culturels					No Règlement		Article(s)		Année	
(6) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles										
(7) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis										
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques										
(8) Article 92 par. 3 – Particularité (stationnement)										
(9) Résolution 2023-03-120 (R-1360-5-23)										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public		●							
	P-3 : Infrastructure et équipement			●						
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA	●	●	●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (2) 4621 Terrain de stationnement pout automobiles						No Règlement		Article(s)	Année	



ZONE : P-006

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public		●							
	P-3 : Infrastructure et équipement			●						
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	PIIA	●	●	●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)	(2)	(2)						
NOTES					Amendements					
(1) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) Superficie minimale d'espace vert: 50 %					R. 2022-1431-12A		19		2022	
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville					R. 2022-1431-21A		2j		2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public			●						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA	●	●	●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 68 Service éducationnel (2) C-8-01 Exposition d'objets culturels					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public			●						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA	●	●	●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 68 Service éducationnel (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public			●						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA	●	●	●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières			(3)						
NOTES					Amendements					
(1) 68 Service éducationnel (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (3) Nonobstant toute disposition contraire de ce règlement, un bâtiment accessoire d'un maximum de 20 m² est autorisé dans la cour avant, à l'intérieur de l'aire de jeux pour enfants.					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement		●							
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture			●						
	P-2 : Service public				●					
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)					
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●					
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	1/4					
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-					
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-					
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-					
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-					
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-					
DIVERS										
PIIA	PIIA	●	●	●	●					
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières				(3)					
NOTES						Amendements				
(1) 6541 Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons)						No Règlement		Article(s)	Année	
						R. 2020-1431-01A		8	2020	
(2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses										
(3) Article 265 par. 2 - Dispositions applicables à la zone P-019 (école secondaire)										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public			●						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-	-					
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-					
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-					
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-					
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-					
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-					
DIVERS										
PIIA	PIIA	●	●	●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 68 Service éducationnel (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses						No Règlement		Article(s)	Année	
						R. 2022-1431-12A		20abcd	2022	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public			●						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5	7.5						
	Avant secondaire minimale (m)	7.5	7.5	7.5						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(2)							
	Arrière minimale (m)		(2)							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	●	●	●							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières			(4)							
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)					No Règlement		Article(s)		Année	
(2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.					R. 2022-1431-12A		14ab		2022	
(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses					R. 2025-1431-36A		2ab		2025	
(4) Article 265 par. 4 - Dispositions applicables à la zone P-023 (école William Latter)										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et cultures	●									
	P-2 : Service public		●								
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée		●								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	-							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	(1)		-							
	Arrière minimale (m)	(1)		-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS											
PIIA	PIIA	●	●								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(3)								
NOTES						Amendements					
(1) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m. (3) La marge avant minimale applicable à la caserne d'incendie située au 1303, boulevard Fréchette est de 2,4 m.						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2022-1431-12A		21abcd		2022	
						R. 2022-1431-16A		1ab		2022	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public		●							
	P-3 : Infrastructure et équipement			●						
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
	PIIA			●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (2) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2022-1431-12A		22		2022	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : P-029

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement		●							
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
PIIA	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 4621 Terrain de stationnement pout automobiles						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public			●						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10						
	Avant secondaire minimale (m)	10	10	10						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(2)							
	Arrière minimale (m)		(2)							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	PIIA	●	●	●						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons)					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2022-1431-12A		14ab		2022	
	(2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.									
	(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple									
	6919 Autres activités religieuses									

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
NOTES	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service	●									
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture		●								
	P-2 : Service public			●							
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)							
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●	●	●						
		Jumelée									
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	1/2							
Largeur minimale (m)		-	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-							
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		10	10	10							
Avant secondaire minimale (m)		10	10	10							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture			(2)								
Arrière minimale (m)			(2)								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-							
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS											
PIIA	PIIA	●	●	●							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)					No Règlement		Article(s)		Année		
(2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.											
(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple											
6919 Autres activités religieuses											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
NOTES	Notes particulières									
						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public	●								
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 6242 Cimetière						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
PIIA	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
NOTES	Notes particulières									
						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	●									
	P-2 : Service public		●								
	P-3 : Infrastructure et équipement			●							
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)								
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●							
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(2)	(3)							
NOTES						Amendements					
(1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (2) Pour l'emplacement au 2500, boulevard Industriel (garage municipal), la superficie totale des bâtiments accessoires peut excéder 10 % de la superficie totale du terrain sur lequel ils sont érigés et la superficie du bâtiment principal ou 50 mètres carrés. De plus, la hauteur de bâtiments accessoires peut excéder la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres (3) Pour l'emplacement au 2460, boulevard Industriel (station d'épuration), la superficie totale des bâtiments accessoires peut excéder la superficie du bâtiment principal ou 50 mètres carrés. De plus, la hauteur de bâtiments accessoires peut excéder la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres.						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2022-1431-13A		1abcd		2022	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement		●							
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
PIIA	PIIA	●								
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement		●							
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
	PIIA	●	●							
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) 4611 Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure) 4620 Terrain de stationnement pour automobiles 4820 Transport et gestion d'électricité en bloc					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement		●							
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
PIIA	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
NOTES	Notes particulières									
						Amendements				
						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique	●								
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA	●	●							
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES						Amendements				
(1) 7411 Terrain de golf (sans chalet et autres aménagement sportifs) 7412 Terrain de golf (avec chalet et autres aménagement sportifs)						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus		•							
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local					•				
	C-2 : Service						•			
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration						•			
	C-5 : Hébergement							•		
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique								•	
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture			•						
	P-2 : Service public				•					
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Contiguë	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Quadruplé	-	-	-	-	-	-	-	-	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	
NOTES					Amendements					
(1) P-2-03 Services gouvernementaux 6541 Service de garderie 6997 Centre communautaire ou de quartier					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2022-1431-21A		2e		2023	
					R.2025-1431-37A		7abc		2025	
(2) Superficie maximale du surface pavée: 25%										
(3) Superficie minimale d'espace vert: 30 %										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus		•							
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local					•				
	C-2 : Service						•			
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement							•		
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique								•	
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture			•						
	P-2 : Service public				•					
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Contiguë	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Quadruplé	-	-	-	-	-	-	-	-	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)	
NOTES						Amendements				
(1) P-2-03 Services gouvernementaux 6541 Service de garderie 6997 Centre communautaire ou de quartier (2) Superficie maximale du surface pavée: 25% (3) Superficie minimale d'espace vert: 30 % (4) Les usages 5811 et 5812 de restauration et 582 d'établissement où l'ont sert à boire, uniquement en tant qu'usage accessoire						No Règlement		Article(s)	Année	
						R. 2022-1431-21A		2f	2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	●								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
	Profondeur minimale (m)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-								
DIVERS										
	PIIA									
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	
					R.2025-1431-34A		2f		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3									
	Avant secondaire minimale (m)	3									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3,5/3,5									
	Largeur minimale (m)										
	Superficie de bâtiment minimale (m²)										
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	19									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	(1)									
	Arrière minimale (m)	6									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	7									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(2)									
	Notes particulières	(3)									
NOTES					Amendements						
(1) 13m aux limites de la zone (2) Annexe E.48 (3) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale	●										
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée										
		Jumelée										
		Contiguë	●									
		Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2,5/2,5										
Largeur minimale (m)		-										
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-										
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6										
Avant secondaire minimale (m)		19.5										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(1)										
Arrière minimale (m)		11										
Distance minimale entre les bâtiments (m)		18										
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal												
LOTISSEMENT												
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-										
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-										
DIVERS												
	PIIA											
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré	(2)										
	Notes particulières	(3)										
NOTES						Amendements						
(1) 19,5 m à la limite de l'emplacement						No Règlement		Article(s)		Année		
(2) Annexe E.47						R. 2021-1431-05A		1		2021		
(3) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré.												
Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.												
L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.												

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●									
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë	●									
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	11									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	9									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal										
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.47 (2) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis. L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

**PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ**

CLASSES D'USAGES PERMISES

Annexe « B » du règlement de zonage numéro 2020-1431

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale	●										
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée											
	Jumelée											
	Contiguë	●										
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5										
	Largeur minimale (m)	-										
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-										
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6										
	Avant secondaire minimale (m)	-										
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-										
	Arrière minimale (m)	-										
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	18										
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-										
	LOTISSEMENT											
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité										
		Profondeur minimale (m)										
		Superficie minimale (m²) centre/extrémité										
	DIVERS											
		PIIA										
		PPCMOI										
		PAE										
		Usages conditionnels										
		Projet intégré	(1)									
		Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements						
(1) Annexe E.47 (2) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis. L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (inclant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.						No Règlement		Article(s)		Année		
						R. 2021-1431-05A		1		2021		



ZONE : R-007

PTIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

[illegible]

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9									
	Avant secondaire minimale (m)	7.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadriplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	7,9/6									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	70									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	(1)									
	Avant secondaire minimale (m)	4,5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
(1) 9 m sur les rues Martel et Daigneault 6 m sur les rues Des Cèdres et Demers						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë			●							
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2							
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6							
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	9	6/9							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300							
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré		(1)								
	Notes particulières		(2)(3)	(3)(4)							
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.50 et E.51 (2) Article 164 par.1 - Habitations unifamiliales jumelées (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (4) Article 164 par.2 - Habitations unifamiliales contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		
					R. 2021-1431-09A		8		2022		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/5									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	12									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	10.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	●									
	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
							No Règlement		Article(s)	Année	
							R. 2021-1431-05A		1	2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	7.3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
							No Règlement		Article(s)	Année	
							R. 2021-1431-05A		1	2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1,5									
	Largeur minimale (m)	9									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale				•	•				
	R-3 : Trifamiliale						•	•		
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•	
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•		•	•	•	•		
	Jumelée		•			•		•		
	Contiguë			•						
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6	5.5	8	8	9	9	9	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87	87	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(1)	(1)						
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale				•	•				
	R-3 : Trifamiliale						•	•		
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•	
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•		•	•	•	•		
	Jumelée		•			•		•		
	Contiguë			•						
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6	5.5	8	8	9	9	9	
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87	87	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18	30	
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30	
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540	900	
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(1)	(1)						
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale		●								
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3	8								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
	PIIA	●	●								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•	•						
	R-3 : Trifamiliale				•	•				
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements						•			
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							•		
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•		•		•	•		
	Jumelée			•		•				
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5		
	Largeur minimale (m)	9/7,3	4	4	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-	-	-	-	-	-		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6	4,5/6	4,5/6	6	6		
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	4	4	4	4	5	5		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	10.5	10.5		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	30	30		
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	900	900		
DIVERS										
	PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré					(1)				
	Notes particulières									
	NOTES					Amendements				
	(1) Annexe E.6					No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	7.3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
	Profondeur minimale (m)	40									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	4 500									
DIVERS											
	PIIA	●									
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale		●								
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-								
	Arrière minimale (m)	7.5	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	600								
DIVERS											
	PIIA	●	●								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA	●									
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•								
	R-2 : Bifamiliale			•	•						
	R-3 : Trifamiliale					•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•		•		•					
	Jumelée		•		•						
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2					
	Largeur minimale (m)	7.3	6	-	8	9					
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87	87	-	-	-					
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-					
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-					
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-					
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•	•					
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)								
NOTES						Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées		•								
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3	3								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5								
	Avant secondaire minimale (m)	6	6								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5								
	Arrière minimale (m)	10.5	10.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
	PIIA	•	•								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
	NOTES					Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•							
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée			•							
	Jumelée	•									
	Contiguë		•								
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Densité brute logements à l'hectare min./max.	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS											
	PIIA	•	•	•							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)	(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•								
	R-2 : Bifamiliale			•	•						
	R-3 : Trifamiliale					•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•		•		•					
	Jumelée		•		•						
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2					
	Largeur minimale (m)	7.3	6	-	8	9					
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87	87	-	-	-					
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-					
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-					
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-					
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
DIVERS											
	PIIA	•	•	•	•	•					
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)								
NOTES						Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées		•								
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public		•								
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•							
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/6	1/6	1/6							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS											
	PIIA	•	•	•							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●										
	R-2 : Bifamiliale		●									
	R-3 : Trifamiliale			●								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée											
	Jumelée	●	●	●								
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2/2,5	2/2,5								
	Largeur minimale (m)	-	10	10								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-								
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	4	4								
	Arrière minimale (m)	-	10	10								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	4	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-								
	LOTISSEMENT											
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	18	18							
		Profondeur minimale (m)	-	30	30							
		Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	540	540							
	DIVERS											
		PIIA	● (4)	● (4)	● (4)							
		PPCMOI										
		PAE										
		Usages conditionnels										
		Projet intégré	(1)									
		Notes particulières	(2)(3)									
NOTES					Amendements							
(1) Annexe E.9 (2) Article 164 par.3 - Projet intégré, rues Lesage et Laforce (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (4) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		5ab		2021			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●										
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale		●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée		●									
	Jumelée											
	Contiguë											
	Quadruplé	●										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2,5									
	Largeur minimale (m)	-	8									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	335	-									
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	6									
	Avant secondaire minimale (m)	6	6									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	3.65	4									
	Arrière minimale (m)	7.5	10									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-									
	LOTISSEMENT											
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	20									
	Profondeur minimale (m)	-	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	600									
	DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)									
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières	(1)										
NOTES					Amendements							
(1) Article 164 par.4 - Habitations quadruplées, rue St-Joseph & rue Lesage					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021			
(2) Uniquement pour la modification : classes d’usages permises ou structure du bâtiment												

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)									
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.5 - Projet intégré d'habitations unifamiliales, rue Laforce						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë	●									
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)(3)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.8 (2) Article 164 par.6 - Projet intégré d'habitation unifamiliales contiguës, rue Lesage (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		●								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3	3/3								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)	(1)								
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.15 (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		3ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale			●	●						
	R-3 : Trifamiliale					●	●				
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements							●			
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public								●		
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(2)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●		●		●		●	●	
		Jumelée		●		●		●			
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/2	2/2	2,5/3	2,5/3	2,5/3	1/2		
Largeur minimale (m)		9/7,3	6	8	8	9	9	14	9/7,3		
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	87	-	-	-	-	-	97/87		
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	3	3	4	4	4	1,2/1,5		
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	10	10	10	10	10	7,5		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	20	18	20	18	30	15		
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	600	540	600	540	900	450		
DIVERS											
	PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●		
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) 6534-Centre d'entraide et de ressources communautaires					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360								
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5									
	Largeur minimale (m)	9									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4									
	Arrière minimale (m)	10									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	3									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	18									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	540									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.54					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●	●								
	R-3 : Trifamiliale			●	●						
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●		●							
	Jumelée		●		●						
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5						
	Largeur minimale (m)	8	8	9	9						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-						
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5	7.5	7.5						
	Avant secondaire minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	4	4						
	Arrière minimale (m)	10	10	10	10						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18	20	18						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	540	600	540						
DIVERS											
	PIIA	● (1)	● (1)	● (1)	● (1)						
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		2ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87/97									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë	●									
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5									
	Largeur minimale (m)	6									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	13									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)(3)									
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.46 (2) Article 164 par.7 - Dispositions particulières applicables à la zone R-038 (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●	●								
	R-3 : Trifamiliale			●	●						
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●		●							
	Jumelée		●		●						
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5						
	Largeur minimale (m)	8	8	9	9						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-						
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5	7,5	7,5	7,5						
	Avant secondaire minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	4	4						
	Arrière minimale (m)	10	10	10	10						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18	20	18						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	540	600	540						
DIVERS											
	PIIA	● (1)	● (1)	● (1)	● (1)						
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		2ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1,5									
	Largeur minimale (m)	9									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●								
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●									
		Jumelée		●								
Contiguë				●								
Quadruplé												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	1/2								
Largeur minimale (m)		9/7,3	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-								
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6								
Avant secondaire minimale (m)		4.5	4.5	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		40/60										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-								
DIVERS												
	PIIA											
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré	●	●	●								
	Notes particulières											
NOTES					Amendements							
					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		1		2021			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1,5									
	Largeur minimale (m)	9									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
							No Règlement		Article(s)	Année	
							R. 2021-1431-05A		1	2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●	●								
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë		●								
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3,5	3/3,5								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
	Avant secondaire minimale (m)	6	6								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5								
	Arrière minimale (m)	10	10								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	24/40									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30	30								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	900	900								
DIVERS											
	PIIA	● (1)	● (1)								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		2ab		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●	●									
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			●								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public				●							
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●		●	●						
		Jumelée		●								
		Contiguë										
		Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/3,5	2/3,5							
Largeur minimale (m)		9/7,3	6	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	87	-	-							
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	7.5	7.5							
Avant secondaire minimale (m)		4.5	4.5	7.5	7.5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	5	5							
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	10	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-							
LOTISSEMENT												
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	11	30	30						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	330	900	900							
DIVERS												
PIIA	● (3)	● (3)	● (3)	● (3)								
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières		(2)										
NOTES					Amendements							
(1) 653 - Service social (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		4ab		2021			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	●								
	R-2 : Bifamiliale		●	●						
	R-3 : Trifamiliale				●	●				
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements						●			
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							●		
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●		●		●	●		
	Jumelée			●		●				
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5	2/3,5	2/3,5		
	Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-	-	-	-	-	-		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	6	7.5	7.5		
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	6	6	6	6	7.5	7.5		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	2	4	4	4	5	5		
	Arrière minimale (m)	7.5	10	10	10	10	10	10		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	30	30		
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30		
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	900	900		
	DIVERS									
	PIIA	● (1)	● (1)	● (1)	● (1)	● (1)	● (1)	● (1)		
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification: classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		6ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
							No Règlement		Article(s)	Année	
							R. 2021-1431-05A		1	2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3,5									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5									
	Avant secondaire minimale (m)	7,5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	12/18									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	•									
	Profondeur minimale (m)										
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité										
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
(1) Annexe E.1	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
							No Règlement		Article(s)	Année	
							R. 2021-1431-05A		1	2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1,5	1/2								
	Largeur minimale (m)	9	6								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97	87								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360								
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)								
NOTES						Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		3ab		2021	
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI	●									
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)									
NOTES						Amendements					
(1) Résolution 2021-09-432 (R-1360-1-21)						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	
						R. 2021-1431-24A		10abc		2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale	●										
	R-3 : Trifamiliale		●	●								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements				●							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public					●						
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●	●		●	●					
		Jumelée			●							
		Contiguë										
		Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5	2					
		Largeur minimale (m)	8	9	9	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-	-	-						
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6	6	6						
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6	6	6						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4	4	4	5	5						
Arrière minimale (m)		10	10	10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-						
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20	18	30	-					
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	600	540	900	-						
DIVERS												
PIIA	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)							
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières												
NOTES					Amendements							
(1) 6541 Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons)					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021			
(2) Uniquement pour la modification : classes d’usages permises ou structure du bâtiment												

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées	●									
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	4									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10									
	Avant secondaire minimale (m)	10									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	10									
	Arrière minimale (m)	10									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité										
	Profondeur minimale (m)										
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité										
DIVERS											
	PIIA	●									
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	4									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	6									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité											
Profondeur minimale (m)											
Superficie minimale (m²) centre/extrémité											

DIVERS

PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières											

NOTES

(1) Annexe E.37

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		●								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3	2,5/3,5								
	Largeur minimale (m)	9	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
	Avant secondaire minimale (m)	6	6								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	2	5								
	Arrière minimale (m)	10	10								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	6	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	18.2	30								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	545	900								
	DIVERS										
	PIIA	● (1)	● (1)								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		2ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	10									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	130									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7									
	Avant secondaire minimale (m)	5.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.8 - Dispositions applicables à la zone R-057 (rue de Sabrevois) Article 164 par.9 - Dispositions applicables à la zone R-057 (rue Breux) (2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		20221	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë			●							
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2	2							
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	5.5							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87	87							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6							
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300							
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)	● (2)							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)	(1)							
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment											



PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

CLASSES D'USAGES PERMISES

Annexe « B » du règlement de zonage numéro 2020-1431

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●								
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●									
		Jumelée		●								
		Contiguë			●							
		Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2							
		Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	-	-								
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6								
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		4	4	4								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		8/16										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-								
DIVERS												
	PIIA	●	●	●								
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré	●	●	●								
	Notes particulières											
NOTES					Amendements							
					No Règlement		Article(s)		Année			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360								
DIVERS											
PIIA	● (2)	● (2)									
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières		(1)									
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●	●								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
	Avant secondaire minimale (m)	6	6								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	3	3								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)	(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.32					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	•	•								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée		•								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7	7								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	5	6								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-									
Profondeur minimale (m)	-	-									
Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-									

DIVERS

PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)	(1)									

NOTES

(1) Annexe E.39	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2021-1431-05A	1	2021

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	•									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•							
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•							
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5	2,5/3,5	3,5/3,5							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7	7	5.5							
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
	Arrière minimale (m)	-	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	30	30							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	900	900							
	DIVERS										
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)	(1)								
	Notes particulières			(2)							
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.44 (2) Normes applicables au 1616, boulevard Lebel Marge latérale gauche: 5m Marge latérale droite: 1m					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5/9									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5									
	Arrière minimale (m)	10									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	900									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)									
NOTES						Amendements					
(1) Nombre maximal de logements par bâtiment : 8						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5/9									
	Avant secondaire minimale (m)	7.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	10									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	24									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	900									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.43 (2) Nombre maximale de logements par bâtiment : 8					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360								
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		
(2) Uniquement pour la modification : classes d’usages permises ou structure du bâtiment											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë			●							
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2							
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	5.5							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87	87							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6							
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300							
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)	● (2)							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)	(1)							
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		
					R. 2025-1431-35A		7ab		2025		
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5									
	Avant secondaire minimale (m)										
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières										
	NOTES					Amendements					
	(1) Annexe E.15					No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●									
	R-3 : Trifamiliale		●								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5								
	Largeur minimale (m)	8	9								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	2	2								
	Arrière minimale (m)	10	10								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	8	8								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	600								
DIVERS											
	PIIA	● (1)	● (1)								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		2ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/4									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10									
	Avant secondaire minimale (m)	10									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	114									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
	(1) Annexe E.67						No Règlement		Article(s)	Année	
							R. 2021-1431-05A		1	2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5									
	Avant secondaire minimale (m)	5.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)									
NOTES					Amendements						
(1) Lot 1049 : Une marge arrière minimale de 6,5 m est autorisée pour le lot 1049, identifié au plan projet de lotissement (version 10) de l'annexe E.63 de ce règlement.					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	6									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	360									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)									
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	7.3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5									
	Avant secondaire minimale (m)	5.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	360									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●	●								
	Contiguë		●								
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	6.7	6.1								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87	87								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9,5/7,5	9,5/7,5								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	8.5	6,7/7,5								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	240	201/245								
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)(3)									
	NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.60 (2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095 (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	7.3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)									
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5									
	Avant secondaire minimale (m)	6									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7,5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	•									
	R-3 : Trifamiliale		•								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	3/3								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	2	3								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
	PIIA	•	•								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.53 (2) Article 164 par.12 - Projet intégré d'habitations bifamiliale et trifamiliales aux 2261 à 2275 avenue Bourgogne						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	●	●									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			●								
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●		●							
		Jumelée		●								
		Contiguë										
		Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3,5	2/3,5	3/3,5							
		Largeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-								
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5	7,5	7,5								
Avant secondaire minimale (m)		7,5	7,5	7,5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		5	5	5								
Arrière minimale (m)		10	10	10								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-								
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30	20	30								
	Profondeur minimale (m)	30	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	900	600	900								
DIVERS												
PIIA	● (1)	● (1)	● (1)									
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières												
NOTES					Amendements							
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		2ab		2021			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	●									
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	7.3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5									
	Avant secondaire minimale (m)	5.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	360									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)									
NOTES						Amendements					
(1) La largeur des lots situés sur la ligne inférieure d'une courbe peut être diminuée à la ligne arrière du lot jusqu'à une dimension minimale de 7,9 mètres						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/7,5									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.17 - Dispositions applicables à la zone R-087 et aux emplacements sis au 1726 à 1738 rue de Niverville, situés dans la zone R-104						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	
(2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5.5									
	Arrière minimale (m)	4									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	18									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	540									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexes E.61 et E.63 (2) Article 164 par.14 - Dispositions applicables à la zone R-089						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●									
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	6.1									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9.5									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	2									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	10.5									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	330									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.60 (2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	6									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	7.3									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-/72									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.64 (2) Article 164 par.15 - Habitations multifamiliales isolées						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale	•									
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée	•									
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	5.5									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières	(2)									

NOTES

- (1) Annexe E.66

(2) Marge latérale minimale, adjacente à la limite de la zone R-089 : 9,0 m

Marge latérale minimale, adjacente à la limite de la zone R-093 : 2,5 m

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	6									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	8									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	240									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2 à 4)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.60 (2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095 (3) Lot 5 891 202, marge avant: 5,5 mètres cases de stationnement autorisées côte à côte. (4) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quaduplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5									
	Largeur minimale (m)	19.5									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
(1) Annexe E.22	Notes particulières										
	NOTES					Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale	•	•								
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8	8								
Avant secondaire minimale (m)	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières										

NOTES

(1) Annexe E.38

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service				•						
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•			•						
	Jumelée		•								
	Contiguë			•							
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	7.3	6	6	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87	87	87	-						
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6	4,5/6						
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5	-						
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	-						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	-						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300	-						
DIVERS											
	PIIA				•						
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)	(1)(3)	(1)(3)							
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.16 - Dispositions applicables à la zone R-099 (2) 68 - Service éducationnel (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë	●									
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	5.48									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	6									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
	(1) Annexe E.24						No Règlement		Article(s)	Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	5.75									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	4.1									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal										
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.34 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	5.75									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	4.1									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.34 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües						No Règlement		Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●	●								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3	3/3								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8	8								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	540								
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.42					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.17 - Dispositions applicables à la zone R-087 et aux emplacements sis au 1726 à 1738 rue de Niverville, situés dans la zone R-104						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	
(2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●								
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●									
		Jumelée		●								
Contiguë				●								
Quadruplé												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2	2								
Largeur minimale (m)		9/7,3	6.7	6								
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	87	87								
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)		4.5	4.5	4.5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-								
LOTISSEMENT												
		TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10								
	Profondeur minimale (m)	30	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300								
DIVERS												
PIIA	● (2)	● (2)	● (2)									
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières		(1)	(1)									
NOTES					Amendements							
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021			
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment												

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë		●								
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	6,7/10								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	201/300								
DIVERS											
PIIA	● (2)	● (2)									
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières		(1)									
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë			●							
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2							
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	6							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87	87							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	7.5							
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300							
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)	● (2)							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)	(1)							
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée		●								
	Contiguë			●							
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2							
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	6							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87	87							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	7.5							
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300							
DIVERS											
	PIIA	● (2)	● (2)	● (2)							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières		(1)	(1)							
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021		
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment											

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	7.3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale	●										
	R-3 : Trifamiliale		●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			●								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus				●							
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée			●	●						
		Jumelée	●	●								
		Contiguë										
		Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	3/3,5	3/3,5						
		Largeur minimale (m)	8	9	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-	-							
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6/7,5	6/7,5	6/7,5	6/7,5							
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6	6							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4	4	5	5							
Arrière minimale (m)		10	10	10	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-							
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	18	18	30	30							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	540	540	900	900							
DIVERS												
PIIA	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)								
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières				(1)								
NOTES					Amendements							
(1) Nombre maximal de logements par bâtiment : 8 (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale	●	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	●										
	Jumelée		●									
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5									
	Largeur minimale (m)	9	18									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-									
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5/12	7,5/12									
	Avant secondaire minimale (m)	7.5	7.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-									
	Arrière minimale (m)	-	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	6	6									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-									
	LOTISSEMENT											
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18								
		Profondeur minimale (m)	30	30								
		Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	540								
	DIVERS											
		PIIA										
		PPCMOI										
		PAE										
		Usages conditionnels										
		Projet intégré	(1)									
		Notes particulières										
NOTES					Amendements							
(1) Annexes E.27 et E.45					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		1		2021			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●	●									
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●									
		Jumelée										
		Contiguë		●								
		Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2									
Largeur minimale (m)		9/7,3	6.7									
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	87									
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4.5	4.5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7.5	7.5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-									
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	6,7/10									
	Profondeur minimale (m)	30	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	201/300									
DIVERS												
PIIA	● (3)	● (3)										
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières	(1)	(2)										
NOTES					Amendements							
(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		4ab		2021			
(2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües												
(3) Uniquement pour la modification : classes d’usages permises ou structure du bâtiment												

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale	●										
	R-3 : Trifamiliale		●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			●								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●	●	●							
		Jumelée										
		Contiguë										
		Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3	3/3	3/3,5							
Largeur minimale (m)		8	9	-								
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-								
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6/7,5	6/7,5	6/7,5								
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4	4	5								
Arrière minimale (m)		10	10	10								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-								
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20	30								
	Profondeur minimale (m)	30	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	600	600	900								
DIVERS												
PIIA	● (1)	● (1)	● (1)									
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières												
NOTES					Amendements							
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A			2ab		2021		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale		●								
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●	●								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2								
	Largeur minimale (m)	6.7	6.7								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87	87								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12	15								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	360	500								
DIVERS											
PIIA	● (3)	● (3)									
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré		(1)									
Notes particulières	(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexes E.12, E.17 et E.30 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			4ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●										
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●									
		Jumelée										
		Contiguë										
		Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3										
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87										
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		3/6										
Avant secondaire minimale (m)												
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5										
Arrière minimale (m)		7.5										
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-										
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
	Profondeur minimale (m)	30										
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450										
DIVERS												
	PIIA											
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières	(1)										
NOTES					Amendements							
(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2021-1431-05A		1		2021			



CHAMBLY

ZONE : R-116

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée		●							
	Contiguë			●						
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2	2						
	Largeur minimale (m)	9/7,3	6.7	5.48						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	87	87						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4.5	4.5	4.5						
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5						
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30						
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	360	201/300						
	DIVERS									
	PIIA	● (2)	● (2)	● (2)						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(1)	(1)						
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		3ab		2021	
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment										

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	7.3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(1)(2)									
NOTES						Amendements					
(1) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières (2) Art. 164 par.13 - Dispositions applicables à la rue Marie-Marthe Poyer						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	●								
	R-2 : Bifamiliale		●	●	●					
	R-3 : Trifamiliale				●					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●					
	Jumelée			●						
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/3,5					
	Largeur minimale (m)	9/7,3	8	9	9					
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-					
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6					
	Avant secondaire minimale (m)	4.5	4.5	4.5	4.5					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	4	4	4					
	Arrière minimale (m)	10	10	10	10					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-					
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20					
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30					
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	600	540	600					
DIVERS										
PIIA	● (1)	● (1)	● (1)	● (1)						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		2ab		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3,5									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5									
	Avant secondaire minimale (m)	7,5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5									
	Arrière minimale (m)	10									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	104									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	900									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
	NOTES						Amendements				
							No Règlement		Article(s)	Année	
							R. 2021-1431-05A		1	2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale	●										
	R-2 : Bifamiliale		●	●								
	R-3 : Trifamiliale				●	●						
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
	Isolée	●	●		●							
	Jumelée			●		●						
	Contiguë											
	Quadruplé											
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5						
	Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9						
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87	-	-	-	-						
	MARGES											
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5						
	Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	4	4	4	4						
	Arrière minimale (m)	7,5	10	10	10	10						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-						
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-						
	LOTISSEMENT											
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18					
		Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30					
		Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	600	540	600	540					
	DIVERS											
		PIIA	●	●	●	●	●					
		PPCMOI	●									
		PAE										
		Usages conditionnels										
		Projet intégré										
		Notes particulières	(1)									
NOTES					Amendements							
(1) Résolution 2024-04-146 (R-1360-6-24)					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2025-1431-35A		8abc		2025			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale		●	●							
	R-3 : Trifamiliale				●	●					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public						●				
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●	●		●		●			
		Jumelée			●		●				
		Contiguë									
		Quadruplé									
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5	1/2			
		Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9	-			
Superficie de bâtiment minimale (m²)		97/87	-	-	-	-	-				
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		3	3	3	3	3	3				
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-				
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	4	4	4	4	-				
Arrière minimale (m)		7.5	10	10	10	10	-				
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-				
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-				
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	-				
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	-				
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	-				
DIVERS											
	PIIA	●	●	●	●	●	●				
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières	(2)									
NOTES					Amendements						
(1) 6541 Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons) (2) Article 164 par.19 – Dispositions applicables à la zone R-121 (695, rue Saint-Pierre)					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2022-1431-12A		13ab		2022		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●										
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées		●									
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●	●								
		Jumelée										
		Contiguë										
		Quadruplé										
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3.5	3/3.5								
		Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-									
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9	9									
Avant secondaire minimale (m)		-	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		5	5									
Arrière minimale (m)		10	10									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-									
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-									
	Profondeur minimale (m)	-	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-									
DIVERS												
	PIIA	●	●									
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières											
NOTES					Amendements							
					No Règlement		Article(s)		Année			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2									
	Largeur minimale (m)	9/7,3									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	97/87									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
	Avant secondaire minimale (m)	4.5									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5									
	Arrière minimale (m)	7.5									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	(1)									
	Profondeur minimale (m)	(1)	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	(1)									
DIVERS											
	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES						Amendements					
(1) Articles 25 et 26 du règlement 2020-1432 de Lotissement pour les normes minimales de lotissement des lots partiellement ou non desservis						No Règlement		Article(s)		Année	
						R. 2021-1431-05A		1		2021	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées	●										
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local		●									
	C-2 : Service			●								
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)									
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée	●	●	●							
		Jumelée										
Contiguë												
Quadruplé												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/5	-	-								
Largeur minimale (m)		-	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-	-								
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6								
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-								
Arrière minimale (m)		-	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-								
LOTISSEMENT												
	TERRAIN											
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-								
DIVERS												
	PIIA	●	●	●								
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré											
	Notes particulières		(1)	(1)								
NOTES					Amendements							
(1) Usages autorisés uniquement en mixité avec l'usage R-7 habitations pour personnes âgées (2) 5999.1 Vente au détail d’articles érotiques					No Règlement		Article(s)		Année			
					R. 2020-1431-02A		3		2020			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		●								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			●							
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●							
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/4	2/4							
	Largeur minimale (m)	7.3	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	87	-	-							
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6							
	Avant secondaire minimale (m)	6	6	6							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-							
	Arrière minimale (m)	7.5	10	10							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	30	30							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	450	900	900							
DIVERS											
	PIIA	●	●	●							
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/7									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA	●									
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	●									
	Notes particulières	(1)									
NOTES						Amendements					
(1) Un maximum de 5 % du nombre de cases de stationnement requises peut être aménagé à l'extérieur						No Règlement		Article(s)		Année	
						R.2025-1431-34A		2b		2025	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES												
CLASSES D'USAGES PERMISES												
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	●	●									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique											
	C-10 : Divertissement											
	C-11 : Faible nuisance											
	C-12 : Forte nuisance											
	I : INDUSTRIE											
	I-1 : Haute technologie											
	I-2 : Légère											
	I-3 : Lourde											
	I-4 : Extractive											
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
	P : PUBLIC											
	P-1 : Loisirs et culture											
	P-2 : Service public											
	P-3 : Infrastructure et équipement											
	A : AGRICOLE											
	A-1 : Culture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Service et transformation											
	CONS : CONSERVATION											
	CONS-1 : Conservation											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	NORMES											
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
		Isolée										
Jumelée		●										
Contiguë			●									
Quadruplé												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT												
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-/3	-/3									
Largeur minimale (m)		-	-									
Superficie de bâtiment minimale (m²)		-	-									
MARGES												
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-									
Avant secondaire minimale (m)		-	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-									
Arrière minimale (m)		-	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
Nombre de logements minimal/maximal		-/42										
LOTISSEMENT												
		TERRAIN										
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-									
DIVERS												
	PIIA	●	●									
	PPCMOI											
	PAE											
	Usages conditionnels											
	Projet intégré	●	●									
	Notes particulières	(1)	(1)									
NOTES					Amendements							
(1) Un maximum de 45% du nombre de cases de stationnement requises peut être aménagé à l'extérieur					No Règlement		Article(s)		Année			
					R.2025-1431-34A		2c		2025			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	●	●								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée	●									
	Contiguë		●								
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/3	-/3								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-								
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
	Arrière minimale (m)	-	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-/42									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
	PIIA	●	●								
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	●	●								
	Notes particulières	(1)	(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Un maximum de 45% du nombre de cases de stationnement requises peut être aménagé à l’extérieur					No Règlement		Article(s)		Année		
					R.2025-1431-34A		2d		2025		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë	●									
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	- / 67									
LOTISSEMENT											
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
	PIIA	●									
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	●									
	Notes particulières	(1)									
NOTES						Amendements					
(1) Un maximum de 66% du nombre de cases de stationnement requises peut être aménagé à l'extérieur						No Règlement		Article(s)		Année	
						R.2025-1431-34A		2e		2025	